



Le collectif Un tramway pour l'agglomération toulonnaise devant le Tribunal administratif. BRUNO ISOLDA

Tramway. Associations et Communauté d'agglomération avaient rendez-vous hier devant le juge administratif à Toulon.

Le rapporteur public demande l'annulation

■ Ce n'est en rien le jugement définitif, mais le président du collectif Un tramway pour l'agglomération toulonnaise envisageait hier soir les conclusions du rapporteur public auprès du Tribunal administratif de Toulon comme une « première victoire ».

Les défenseurs du tramway et la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM), représentés hier à l'audience par son vice-président aux transports, Yannick Chenevard, et Robert Cavana, deux élus toulonnais, avaient en effet rendez-vous devant le juge. Le collectif ayant attaqué deux décisions d'Hubert Falco de signature de marchés de travaux, (en date de septembre 2011), dans le cadre de la réalisation du transport en site propre, et aussi la fameuse décision du 19 septembre 2011 du Bureau communautaire de TPM qui adoptait le Bus à haut niveau de service (BHNS) comme mode de transport en commun en site propre (TCSP) sur l'agglomération toulonnaise.

Dans ses conclusions, après avoir fait un historique du dossier et son contexte politique « mouvementé », le rapporteur public a pour sa part écarté les « nombreuses » fins de non-recevoir soulevées par TPM. Il a surtout demandé aux juges « l'annulation des décisions attaquées. [Parce que les deux premières] méconnaissent les déclarations d'utilité publique de 2000 et 2005, et l'article L 302 du code de l'urbanisme ». Article faisant état de concertation préalable avant d'engager des travaux d'envergure. Or de concertation, il n'y en a point eu...

Sur la décision du Bureau communautaire, le rapporteur a soulevé qu'elle était « entachée d'incompétence », puisque la décision aurait dû être prise par l'organe délibérant de l'agglomération et non par le bureau qui n'a pas de compétence propre et encore moins de délégation en matière « d'orientation de l'aménagement de l'espace communautaire », telle que l'organisation des transports urbains. Le rappor-

teur a aussi souligné que le Plan de déplacement urbain (PDU) avait fait du développement du tramway le projet majeur du TCSP, au moins sur la première ligne Est-Ouest (celle qui nous préoccupe): « En adoptant le BHNS, ce qui exclut le tram, la décision contredit le PDU », même si TPM dit qu'il ne s'agit que d'un vœu. Et modifie substantiellement le projet initial. Ce qui n'est évidemment pas de l'avis de l'avocat de TPM. Selon lui, il n'y a pas de différence entre les deux projets hormis leur coût. De son côté, Yannick Chenevard estime que « les attaques sont de caractères politiques »: « On veut empêcher que les transports collectifs s'améliorent sur l'agglomération. » Pour sa part, Jean-François Guyetand, président du collectif, rappelle que « TPM a toujours essayé de camoufler sa politique de transport ». Le jugement a été mis en délibéré. Lecture en sera faite le 9 novembre.